

## Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Présidence : Corinne Baltar, Présidente.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 décembre 2023.
3. Communications de la Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 21/24 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du premier des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public (*M. Pascal Iuliano, 1<sup>er</sup> membre*).
6. Election d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil intercommunal de l'ASIGE.
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 20 membres sur 25 sont présents. Mmes Blandine Girard, Fabienne Steiner, Sandra Van Olmen Ray ainsi que MM. Cyril Jeanneret et Philippe Meylan, sont excusés.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 est **adopté à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.**

#### 3. Communications de la Présidente

Il n'y en n'a pas.

#### 4. Communications de la Municipalité

*Le Syndic M. Frédéric Rohner* nous informe sur 2 sujets :

- Au 31 décembre 2023, nous étions 777 habitants dans la commune.
- D'ici quelques mois, un lien sur le site internet de la commune permettra d'avoir accès à certaines données concernant le SIT (Système d'Information du Territoire). Des informations plus précises suivront en temps et lieu.

*Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* nous donne plusieurs informations :

- Le déplacement de l'arrêt des bus scolaires vers la mini-déchetterie dès fin 2023, semble donner satisfaction. Un bilan sera fait ce printemps pour savoir si nous continuons ou pas, sous cette forme.

- La Municipalité a eu plusieurs séances avec l'ASIGE concernant le projet d'école à Montagny à proximité de la grande salle. Actuellement ce projet est mis en parenthèse, car l'ordonnance sur les matières dangereuses (OPAM) nous bloque la possibilité d'aller de l'avant. Un avis de droit sera toutefois demandé par la Municipalité pour savoir dans quelle mesure nous pourrions tout de même construire un bâtiment d'utilité publique dans ce périmètre OPAM. Affaire à suivre !

- Boucllement comptable 2023 : la tendance est plutôt bonne et nous devrions boucler dans les chiffres noirs.

- Le Canton a publié son concept cantonal du sport et de l'activité physique qui présente une vision en 5 axes stratégiques :

1 : Sport populaire et activité physique

2 : Education physique, sport scolaire et parascolaire

3 : Sport international, économie et recherche

4 : Sport d'élite et promotion de la relève

5 : Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement.

Ce concept sera certainement mis en votation populaire au cours de l'année 2025.

5. Préavis 21/24 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du premier des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public

*M. Pascal Iuliano* lit le rapport de la commission composée de MM.

Jean-Marc Cochet, Michel Wanner et de lui-même. Ce rapport nous informe sur les réflexions de la Municipalité et les divers choix qui en découlent.

En conclusion, la Commission a eu une approche très favorable pour la réalisation de ces travaux, et recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Mis en discussion, ce préavis suscite plusieurs questions :

- *M. Jean-Claude Deriaz* :

1. Sur combien d'années le crédit de Fr. 300'000.00 devra-t-il être amorti ? *M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond que l'amortissement se fera sur 10 ans, car ce crédit est assimilé à du matériel informatique.

2. Comment est-on arrivé à estimer le potentiel d'économie d'énergie à 56 % et à 82 % en incluant la télégestion ? *M. Jean-François Ballif* indique que ces chiffres sont basés sur notre consommation d'énergie en considérant le nombre de points lumineux, les données théoriques et les observations d'autres communes. Actuellement, nous avons une consommation annuelle d'environ 200'000 KW/h pour l'ensemble de la commune.

3. Y-a-t-il des garanties sur le système de télégestion ? *J-FB* : - nous aurons une garantie de 5 ans pour tout ce qui est matériel (luminaires, mâts avec le système de contrôle et détection). Le système informatique lui-même sera garanti par une licence annuelle, permettant d'avoir les mises à jour ainsi que du support pour corriger toutes les anomalies éventuelles.

- *Mme Dominga Leuenberger* demande des précisions sur le fonctionnement des futurs lampadaires : - *M. Jean-François Ballif* lui répond que le choix effectué parmi les différents scénarios possibles, permettra de faire toutes les adaptations possibles, le plus finement possible en fonction des divers secteurs et quartiers. Grâce à ce système de télégestion et au programme informatique, nous aurons une facilité de pilotage et de contrôle pour le réglage des lampadaires.

- *M. Olivier Correvon* aimerait savoir si une estimation a été faite pour les phases 2 et 3 du projet, sachant que la phase 1 revient à Fr. 300'000.00, et quel est le planning pour les 2 dernières phases ? *M. Jean-François Ballif* rappelle que les 3 phases correspondent à des zones : 1- Village, 2- Route de Ste-Croix, 3- Chamard et Bey. Par rapport au planning, nous aimerions réaliser

l'ensemble des 3 projets d'ici fin 2026, mais tout n'est pas encore clair par rapport à Chamard. Concernant le budget, l'ordre de grandeur sera d'environ Fr. 200'000.00 pour Chamard et de Fr. 100'000.00 pour la route de Ste-Croix.  
**A relever qu'il s'agit bien de 3 objets distincts !**

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** : d'accorder le crédit demandé de Fr. 300'000.00

**Article 2** : ce montant sera financé par le compte 2820.24 – Financements spéciaux

**Article 3** : de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente déclaration

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

6. Election d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil inter-communal de l'ASIGE

Mme Orlita Lefebvre ayant démissionné de l'ASIGE, il y a une place vacante pour un(e) délégué(e) communal(e). La commune est représentée à l'ASIGE par le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi et par Mme Dominga Leuenberger. Quelques explications sont données sur le fonctionnement de l'ASIGE et suite à l'appel à candidature, c'est finalement **Mme Corinne Baltar** qui se propose pour ce poste et est élue par acclamation.

7. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

8. Interventions individuelles et divers

- *M. Jean-Marc Cochet* aimerait savoir ce qu'il en est des travaux de la place de jeux : - *M. Pascal Tétaz* lui répond que l'entreprise Beati a informé que les travaux débuteraient la semaine 11, et nous sommes la semaine 11, donc logiquement ils devraient commencer !

- *La Présidente Mme Corinne Baltar* désirant poser une question, c'est la Vice-Présidente Mme Marylène Bocherens, qui la remplace momentanément.  
*Corinne Baltar* : - Suite à un courrier reçu concernant notre Secrétaire municipale annonçant son arrêt maladie suivi de sa démission, serait-il possible d'avoir des informations à ce sujet ? *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe qu'effectivement Mme Angélique Vuille a donné sa démission pour fin mars. Il souligne que la gestion du personnel communal relève d'une compétence de la Municipalité ! Il nous donne toutefois quelques raisons ayant débouché sur cette situation et nous informe également qu'une nouvelle assistante administrative a débuté cette année et sera engagée dès le 1<sup>er</sup> avril comme Secrétaire municipale.

- *Mme Dominga Leuenberger* aimerait savoir où nous en sommes par rapport aux études entreprises en 2022 et poursuivies en 2023, concernant le système de Gestion électronique des documents (GED) (selon le rapport de gestion de la Municipalité pour 2022). *M. Jean-François Ballif* nous donne quelques informations sur ce sujet complexe : - nous avons commencé par identifier les fournisseurs potentiels et avons effectué des visites de communes pour savoir comment s'était déroulé leur changement de logiciel, car c'est une opération toujours assez critique et sensible. Ce changement complexe demande

passablement d'investissement en temps de la part des collaborateurs(trices) d'une administration. Notre choix n'est pas encore fait, mais nous sommes dans un processus de validation d'un système qui serait le même que les communes de Grandson et d'Arconciel (FR) que nous sommes allés visiter. Le processus se lancera progressivement dans les mois qui viennent. Nous reconnaissons que la situation actuelle est complexe, car pour différentes raisons, les collaboratrices étant déjà en surcharge de travail, elles devront s'investir encore plus pour le changement de ce système. Mais lorsque ce chemin difficile sera fait, il y aura des gains en productivité.

La discussion se poursuivant, il en ressort que le taux d'activité du personnel de l'administration a déjà été augmenté depuis le départ de Mme Maradan, et le sera encore quelque peu.

La mise en place en place du futur Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) renforcera encore la surcharge de travail de la part de la boursière, qui devra suivre des formations.

Par rapport au changement de logiciel, il faudra voir dans quelle mesure nous pourrions sous-traiter une partie du travail, l'idée étant d'apporter un soutien et un appui à la boursière, au vu de tous les changements à venir.

La parole n'étant plus utilisée, la séance est close à 20h55 en invitant l'Assemblée au verre de l'amitié.

La Présidente



*Corinne Baltar*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*